

**Arrêté n° 2016-10.2 du 14 septembre 2016 portant élection du vice-président chargé de la politique numérique**

**Le Président de la COMUE UBFC**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles 711-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » ;

VU les statuts de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 notamment ses articles 12 et 22 ;

VU la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

VU la délibération 2016.CA.24 du 13 septembre 2016 portant élection du vice-président chargé de la politique numérique

Nombre de suffrage exprimés : 26

Majorité absolue : 13

Bulletins blancs/nuls : 2

Nombre de Pour : 19

Nombre de contre : 5

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Christophe CRUZ est élu vice-président en charge de la politique numérique et des systèmes d'information.

Fait à Besançon, le 14 septembre 2016



Nicolas CHAILLET

Président d'UBFC